

**ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES  
ACCUEILLANTS**  

---

**A N V I T A**

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION

-  
Novembre 2019

## CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ASSOCIATION

À l'heure où l'échec des politiques migratoires européenne et nationale entraînent une montée des populismes tout en restreignant les droits humains fondamentaux, nous, élu.e.s de villes et collectivités, décidons de nous unir sous une bannière commune : celle de l'accueil inconditionnel.

Nous demandons ainsi que l'État assume ses missions et assure les moyens pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Cela doit passer par la mise en place d'une stratégie nationale d'accueil afin de répartir et d'accompagner l'effort de solidarité.

Nous l'enjoignons à respecter le droit et ses engagements internationaux (Protocole de Quito de l'ONU, Convention de Genève), européens (Pacte d'Amsterdam) et nationaux (Code des Familles et de l'Action Sociale)

Néanmoins, dépositaires d'une tradition d'accueil et de valeurs humanistes, nous, élu.e.s locaux et territoriaux, mettons en œuvre et expérimentons déjà sur nos territoires, au quotidien, des réponses aux impératifs de l'urgence humanitaire et d'inclusion de tout un chacun, même quand l'État est défaillant. Surtout, nous agissons en responsabilité, conformément à nos obligations règlementaires et législatives.

Lors de la Convention nationale sur l'accueil et les migrations qui a eu lieu en Mars 2018 à Grande-Synthe, le manifeste sur l'accueil rédigé à cet effet et signé par plus de 900 personnes avait pour objectif de formaliser la volonté d'organiser un réseau d'élu.e.s, de collectivités désirant se saisir des enjeux autour de l'accueil et des urgences liées aux migrations.

L'association que nous avons constituée à Lyon 1er le 26 septembre 2018, rassemble tout.e.s les élu.e.s promouvant l'hospitalité, source de politiques inclusives et émancipatrices. Fort.e.s de notre expérience, animé.e.s par la volonté d'agir collectivement, nous donnerons à voir que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale. Il n'y a pas UNE politique d'accueil, mais autant que de particularismes locaux.

Elle permettra de mettre en avant toutes les réussites locales en matière d'accueil sur notre territoire et les réussites que cela engendre lorsque chacun assume ses responsabilités.

Elle permettra aussi, la mise en commun de bonnes pratiques, l'accompagnement de territoires volontaires, la mobilisation autour d'enjeux liés aux politiques migratoires, la proposition de mesures adaptées. En partenariat avec toutes les forces vives volontaires : acteurs associatifs/actrices associatives, citoyen.ne.s, universitaires, juristes, militant.e.s, etc.

Nous souhaitons la bienvenue aux élu.e.s de tout horizon et de tout territoire, qui, partageant nos valeurs humanistes et notre volonté politique, veulent rejoindre notre association.

### Les membres fondateurs sont les villes de :

- |                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| ▷ GRANDE-SYNTHÉ             | ▷ BRIANÇON    |
| ▷ GRENOBLE                  | ▷ NANTES      |
| ▷ LYON – 1ER ARRONDISSEMENT | ▷ STRASBOURG  |
| ▷ IVRY SUR SEINE            | ▷ SAINT DENIS |
| ▷ MONTREUIL                 |               |

### Des élu.e.s à titre individuel ont aussi fondé l'ANVITA

- ▷ Élu.e d'opposition du 7ème arrondissement et de la métropole de Lyon,
- ▷ Élu.e d'opposition d'Echirolles
- ▷ Élu.e d'opposition de la Région Auvergne Rhône Alpes

L'ANVITA constitue un lieu de mise en commun et d'échanges de bonnes pratiques entre les élu.e.s œuvrant au quotidien pour des politiques d'accueil plus justes et ce, au niveau national et local. L'association aura aussi pour mandat d'accompagner des municipalités souhaitant s'inscrire dans une politique d'accueil adaptée et leur permettant de répondre aux impératifs de l'urgence et de l'accompagnement des personnes migrantes sur le court, moyen et long terme. Elle pourra être membre de réseaux à l'international œuvrant aux mêmes objectifs.

Cette association a vocation à rassembler une pluralité d'acteurs et d'actrices des territoires, à l'exception de ceux et celles prônant le racisme et la haine de l'autre. L'association promeut l'hospitalité, source de politiques inclusives d'accès à l'emploi, la formation, le logement, l'éducation, la santé, la culture, la cohésion sociale, l'émancipation individuelle. Celle-ci doit aussi relever d'approches spécifiques ciblant les migrant.e.s qu'ils/elles soient réfugié.e.s, demandeur.se.s d'asile et toute personne en situation de précarité.

L'association a pour vocation d'interpeller l'État pour qu'il assume ses responsabilités.

#### **Les objectifs de l'association sont :**

- ▷ Rassembler les élu.e.s des majorités et des oppositions ainsi que les services confrontés aux problématiques d'accueil des migrant.e.s sur nos territoires ;
- ▷ Mutualiser les bonnes pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration, déclinés sur chaque politique publique locale ;
- ▷ Accompagner les élu.e.s souhaitant accueillir sur leur territoire, par la mise à disposition de bonnes pratiques et par la mise en relation d'élu.e.s accueillant.e.s avec des élu.e.s souhaitant accueillir ;
- ▷ Mobiliser les élu.e.s autour des enjeux liés aux politiques migratoires actuelles ;
- ▷ Mettre en place une coordination nationale permettant d'associer aux élu.e.s, les migrant.e.s, les acteurs associatifs et les actrices associatives, les collectifs citoyens, les juristes et les chercheur.e.s impliqué.e.s sur la question de l'accueil ;
- ▷ Mettre en place un cadre de dialogue avec l'État pour construire une stratégie nationale d'accueil ;
- ▷ Contrer les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux et soutenir, accompagner, impulser, organiser des actions de soutien aux migrant.e.s avec les acteurs et les actrices dans leur grande diversité (sur les terrains divers : juridique, médiatique, politique, etc.)

# LA CHARTE DE L'ASSOCIATION

La crise de l'accueil des migrant.e.s est avant tout une crise des valeurs mises à mal par les politiques nationales et européennes empêchant, coûte que coûte, les arrivées en Europe de personnes ayant fui leur pays. Celles-ci sont pourtant inéluctables en raison des conflits, de la pauvreté et du changement climatique.

Elles sont inhérentes au droit à la mobilité.

La politique migratoire instaurée tant au niveau européen, qu'au niveau des États membres et l'absence de consensus entre les États de l'Union aboutissent à la violation des droits fondamentaux et à un manque de solidarité européenne, à la fois entre pays membres et à l'égard de celles et ceux qui fuient des conditions de vie dramatiques.

En France, comme le signalent de nombreuses associations ou encore la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, les droits fondamentaux des personnes migrantes ne cessent d'être restreints.

Le combat des associations pour faire valoir ces droits en est un exemple criant comme celui des positions prises par le Défenseur des Droits.

Cette politique de fermeture et de repli sur soi alimente aujourd'hui la défiance, multiplie les risques politiques, déstabilise les opinions publiques et fragilise la place de la France en Europe et dans le monde.

Malgré cette réalité, l'optimisme de la volonté perdure.

C'est ce qui nous anime, en tant qu'élu.e.s, citoyen.ne.s, bénévoles, militant.e.s ou responsables politiques.

Cette fraternité fait l'honneur de la France. Elle renforce les bases d'une société inclusive.

Nous sommes en France les dépositaires de valeurs humanistes et d'une tradition historique d'accueil aujourd'hui mise en danger.

Nous refusons toute politique remettant en cause l'accueil inconditionnel, entravant les libertés fondamentales et constituant une forme de violence institutionnelle.

Lorsque l'État, dans le cadre de ses compétences, organise l'accueil sur un territoire en lien avec la collectivité et la société civile, l'expérience prouve que l'inclusion est possible et enrichissante. En revanche, lorsque l'État est défaillant, les communes et les territoires restent bien seuls avec les associations et les citoyen.ne.s, en première ligne pour faire face à l'urgence humanitaire. Il nous appartient, sur nos territoires, à la fois d'agir à l'image de l'histoire et de la culture d'hospitalité en France et d'interpeller l'État pour qu'il assume ses responsabilités.

Pour notre part, c'est déjà ce que nous mettons en œuvre dans nos villes avec nos politiques de solidarités.

Sur la base de nos expériences, nous faisons des propositions adaptées afin de répondre aux impératifs de l'urgence et de l'inclusion de toutes personnes de manière inconditionnelle.

**1.** Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit. Cela permettrait de « sécuriser » les parcours migratoires, d'offrir le temps nécessaire à la réflexion sur le projet migratoire, donnant la possibilité à chacun.e de le poursuivre, de l'amender ou d'y renoncer. Il faudra pour cela que le gouvernement respecte enfin les droits fondamentaux des migrant.e.s et abandonne sa vision réductrice des phénomènes migratoires consistant notamment à opposer les demandeur.e.s d'asile aux autres migrant.es, les migrant.es aux français.e.s.

**2.** Nos territoires peuvent devenir refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri. C'est mettre en œuvre le devoir d'hospitalité en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation et à la culture pour répondre aux besoins vitaux.

**3.** Nous proposons de mettre en œuvre tout dispositif permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dignement dans nos territoires, conformément au pacte d'Amsterdam de Mai 2016 et de la convention Habitat III de l'ONU d'octobre 2016.

**4.** Nous exigeons le respect du droit des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s et des jeunes majeur.e.s lorsque la prise en charge est défaillante par les conseils départementaux et l'État. Le principe de prise en compte de l'intérêt de l'enfant doit primer sur toute autre considération.

Ces droits sont garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et conformément au code de l'action sociale et des familles et des circulaires d'application (Mai 2013 et janvier 2016). Si cette compétence relève des départements, l'État doit apporter les moyens financiers nécessaires à une prise en charge digne et un accompagnement de qualité et ce, sur l'ensemble du territoire.

**5.** Nous demandons que l'État assume ses missions et assure les moyens pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Il faudra, par ailleurs, harmoniser et pérenniser les dispositifs pour éviter que l'urgence ne devienne la règle. La France peut, si nous le décidons collectivement, éviter aux migrant.e.s d'être contraint.e.s de vivre dans des camps, des bidonvilles ou des « jungles », grâce à un accueil digne de notre humanité. La mise en place d'une vraie politique interministérielle d'accueil, sous l'égide du premier ministre, permettrait de mettre fin aux dispositifs improvisés et contradictoires menés par le seul ministère de l'intérieur. L'association aura vocation d'être l'interlocuteur de l'agence de l'accueil et de l'intégration que nous souhaitons aussi voir émerger au niveau national.

Il faudra pour cela formaliser ce réseau à l'échelle du pays et ouvrir un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble des acteurs et actrices de la société civile et l'État, afin de trouver les solutions concrètes et pragmatiques dans le cadre d'un pays accueillant, plus tolérant et ouvert au monde. Il n'existe pas UNE solution nationale à l'accueil, mais bien autant de solutions que de situations locales.

## MOBILISATION DES ÉLU.E.S

Les élu.e.s et les collectivités pourront se mobiliser publiquement sur des grands axes thématiques liés aux actualités locales, nationales et européennes par la diffusion de textes de positionnement.

Des actions pourront s'organiser en simultané dans toutes les villes membres afin de soutenir, d'accompagner et d'impulser des actions de soutien aux migrant.e.s avec les acteurs et actrices de la société civile dans leur grande diversité (sur les terrains divers : juridique, médiatique, politique, etc.)

## MUTUALISATION DES PRATIQUES

Chaque membre de l'association pourra intégrer une ou plusieurs commissions thématiques, en fonction de sa réalité territoriale.

- ▷ **Commission 1. Accueil inconditionnel et légitimité de la présence temporaire**
- ▷ **Commission 2. Accès aux droits fondamentaux** : santé, éducation, travail, hébergement et logement, droit de vote, culture
- ▷ **Commission 3. Protection des mineur.e.s non accompagné.e.s**
- ▷ **Commission 4. Interpellation de l'État et participation des villes et territoires dans le processus d'élaboration des politiques migratoires.**
- ▷ **Commission 5. Sensibilisation citoyenne et cohésion territoriale**

D'autres commissions pourront être proposées lors des différentes assemblées générales et/ou selon l'actualité et le contexte national.

## ACCOMPAGNEMENT DES VILLES ET DES TERRITOIRES

Une commission des pratiques et de l'accompagnement des territoires permettra de valoriser et diffuser l'ensemble des pratiques d'accueil (capitalisées au sein des commissions thématiques).

Elle aura aussi pour objectif principal de rencontrer et d'accompagner les villes souhaitant accueillir sur leurs territoires et adhérer à l'association.

Les nouveaux adhérents et les nouvelles adhérentes pourront être en lien avec des municipalités accueillantes pouvant les conseiller dans leur réflexion et la mise en pratique de politiques d'accueil adaptée à leur situation.

## NOS PARTENAIRES

L'association sera associée à des chercheur.e.s et des acteurs de la société civile afin de mieux appréhender les contextes migratoires mais aussi renforcer la pertinence de ses positionnements et actions politiques.

## NOUS REJOINDRE

Pour rejoindre et/ou soutenir l'association, vous pouvez adhérer à l'adresse :

**contact@villes-territoires-accueillants.fr**

La demande d'adhésion est conditionnée par :

- ▷ La signature de la charte l'association
- ▷ L'adhésion aux statuts
- ▷ Une cotisation annuelle

Le montant de l'adhésion est défini selon plusieurs critères :

- ▷ Le nombre d'habitant.e.s
- ▷ Le type de collectivité : Ville, arrondissement, région ou département
- ▷ Le type d'adhésion : collectivité ou à titre individuel
- ▷ Seul.e.s les élu.e.s peuvent adhérer à titre individuel.

Nombre d'habitant.e.s pour les villes	Montant de la cotisation
Moins de 1000 habitant.e.s	120 €
1000 à 3 499 habitant.e.s	140 €
3500 à 9 999 habitant.e.s	180 €
10 000 à 19 999 habitant.e.s	280 €
20 000 à 39 999 habitant.e.s	370 €
40 000 à 49 999 habitant.e.s	400 €
50 000 à 99 999 habitant.e.s	570 €
100 000 à 199 999 habitant.e.s	1 150 €
200 000 à 499 999 habitant.e.s	1700 €
Plus de 500 000 habitant.e.s	4 200 €

  

Arrondissement de ville	Montant de la cotisation
3500 à 9 999 habitant.e.s	150 €
10 000 à 19 999 habitant.e.s	250 €
20 000 à 39 999 habitant.e.s	320 €
40 000 à 49 999 habitant.e.s	390 €
50 000 à 99 999 habitant.e.s	470 €

  

Elu.e à titre individuel	15 € min
Département et région	900 €

## NOUS CONTACTER



contact@villes-territoires-accueillants.fr



villes-territoires-accueillants.fr



@villes\_accueil



@ANVITAFR



Association Nationale des Villes et  
Territoires Accueillants  
Usine Vivante  
24 Avenue Adrien Fayolle  
26 400 CREST